

Pièce réglementaire	Demande	Éléments de réponse
CERFA DAE	A dater et signer	Le document a été daté et signé
DAE	Délimitation du secteur fluvial et modification des rubriques de la nomenclature visées en conséquence	Au regard de la position du front de salinité, il apparaît que seuls 90m des 190m du futur ouvrage du profil G sont hors milieu marin. Les rubriques de la nomenclature loi sur l'eau ont été modifiées en conséquence.
	Profil G: - Plan de l'ouvrage plus précis localisant les arbres, les enjeux et les parcelles cadastrales	Un plan est proposé dans la section décrivant les travaux sur le profil G.
	- Profils en travers type de l'ouvrage représentant la berge initiale afin de comparer la section du courant avant et après travaux	Plusieurs coupes ont été intégrées dans la section décrivant les travaux sur le profil G. Les incidences sur la section hydraulique sont détaillées à l'aide de coupes dans le paragraphe 2.4.1.6.2.
	- Préciser le dispositif de raccord avec berges non protégées	Des compléments ont été apportés dans la section décrivant les travaux sur le profil G.
	- Origine des matériaux entre rangés de pieux	L'origine des matériaux a été précisée dans la description des travaux du profil G.
	- Ensemenement / protocole	Des compléments ont été apportés dans la section décrivant les travaux sur le profil G.
	- Mesures d'entretien futures	Une mesure de suivi de la reprise de la végétation intégrant potentiellement une fauche d'invasives a été ajoutée (cf. 6.5)
	- Espèce invasive en cours de chantier	Des précisions ont été apportées en section 5.3.2
	- Détails sur la piste à créer et leur dimension	Des compléments ont été apportés dans la section décrivant les installations de chantier et conditions d'intervention (cf. 1.4.1). Les incidences de ces pistes sur les zones d'alimentation ont été prises en considération en section 2.3.3.2.2.
	- Mesures de surveillance en cas de crue en phase travaux	Un paragraphe (5.2.7.) a été ajouté en mesure de réduction, conformément au contenu du cahier des charges visant à retenir l'entreprise de travaux.
- Peignes en pied de protection	Les peignes en pied de la protection du profil G ont été supprimés.	
- Localisation des secteurs amont et aval du profil G qui feront l'objet d'une surveillance topographique.	Les secteurs amont et aval qui feront l'objet de suivi ont été localisés sur une carte en section 6.4.2.	
- Protocole de suivi de la turbidité en phase travaux	Le protocole a été précisé en section 6 "Critères, indicateurs et modalités de suivi retenues".	
- Justification de l'extension du linéaire de 60 à 200m (Rubrique ERC)	Des compléments ont été apportés dans la section décrivant les travaux sur le profil G.	
Justification de la maîtrise foncière des parcelles. L'autorisation des propriétaires doit être jointe au dossier	Le détail des parcelles cadastrales a été ajouté. Des demandes d'autorisation ont été transmises aux propriétaires concernés (cf. pièce 3 du dossier de DAE et Annexe 1)	
Mesure d'accompagnement sur le Baccharis à détailler: secteur traité/ cout/ filière d'élimination	La mesure a été détaillée en section 5.3.1 et son coût ajouté au montant total des travaux	
Granulométrie de la zone de prélèvement 2 non compatible cf. p. 88 à 95	La présence de sable trop fin est en effet incompatible pour le rechargement. Néanmoins au niveau de la zone 2 (Débouché du Courant), seul un des 5 prélèvements effectués présente un D50 inférieur à celui des zones à recharger. Il est probable que ce soit du sable éolien passé par-dessus la digue. Par ailleurs, les analyses granulométriques effectuées sur un échantillon moyen, constitué à partir de 3 échantillons élémentaires, présentent un D50 compatible (supérieur à 0.3mm, cf. Figure 55 et Tableau 15). Enfin, afin de s'assurer de la compatibilité des sables, des prélèvements granulométriques seront mis en oeuvre préalablement à chaque campagne de rechargement (cf. section 6.3).	
Lever les incohérences liées aux périodes d'intervention entre dossier dérog et DAE (cf. profil G p119 dossier dérog.)	Les incohérences entre le texte et le contenu du tableau ont été levées.	
Coût de l'entretien des ouvrages à ajouter	Le coût de l'entretien des ouvrages a été ajouté en section 1.3.	
DIG	Ajouter item 2 dans les rubriques fléchées	L'item 2 a été ajouté en page 6.
	Rubalisés sont insuffisantes (Idem dérog. Flore). Une barrière physique est nécessaire	La mise en défens des stations d'espèces protégées s'appuie sur la pose de balisage de type : piquets et filets à maille orange (plastique).
	Modifier p.12 du résumé : consultations pour procédure loi sur l'eau à supprimer	La page 12 a été modifiée conformément à la demande.
Dérogation flore	Critères dérogatoires	Un paragraphe a été ajouté afin de justifier de l'intérêt du projet en section 2.3
	Etat des lieux	Les données ont été actualisées à l'aide des informations de l'OBV-NA reçues le 10/01/20.
	Absence de planning de déroulement du chantier	Incohérences entre le texte et le contenu du tableau levées
	Surévaluation de l'enjeu associé à la Criste marine et quantification en nombre de pieds	L'enjeu associé a été diminué. Concernant la quantification du nombre de pieds, il s'agit des données fournies par le bureau d'études ayant effectué les prospections. La surface des différentes stations est proposée en section 4.1.1. La quantification du nombre de pieds ne fait pas partie des indicateurs de suivi proposés.
	Modalités d'intervention au droit des stations végétales au sein des emprises du projet	Afin de démontrer l'absence totale d'impact sur les autres espèces, des cartes superposant les positions des différentes stations d'espèces végétales protégées et les dispositions constructives du projet ont été ajoutées en section 3.4.
	Réalisation de contrôle préalable en période favorable sur les zones d'emprunt afin de localiser les espèces annuelles comme la Linéaire à feuilles de thym	Les zones d'emprunt 1, 3 et 4 se cantonnent à la plage. Aucun prélèvement n'est prévu sur la dune. Une phrase a été ajoutée en ce sens en section 2.2.3.2.3.
	Mesure d'évitement à renforcer	La mesure a été complétée. Les rubalisés ont été remplacés par des piquets et du filet à maille orange aux abords des stations d'espèces protégées.
	Mesure de réduction	Les graines seront conservées par la maîtrise d'ouvrage à l'instar de ce qui a été réalisé à Capbreton. Le retour d'expérience de la commune est présenté en section 5.4
	Mesure de suivi	L'ambiguïté concernant le suivi a été levée.
	Végétalisation des berges	Des compléments ont été apportés dans la section décrivant les travaux sur le profil G. Les documents annexés sont ceux produits au cours de l'étude. Les choix définitifs de la maîtrise d'ouvrage, objets de la présente demande, sont ceux présentés dans le corps du rapport et non dans les annexes.
	Complétude des pièces: Mise à jour des CERFAS Synthèse de l'analyse faunistique avec renvoi vers pages du DAE à ajouter	Les CERFAS ont été actualisés Une synthèse de l'analyse faunistique a été ajoutée en section 3.3.4.